

**Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Vallée du Né et ses principaux affluents
(zone spéciale de conservation)**

NOR : DEV N 06 50 4 8 4 A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 07 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :

Art. 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Vallée du Né et ses principaux affluents » (zone spéciale de conservation FR5400417) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/300000 ainsi que sur les quatre cartes au 1/50000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1° Dans le département de la Charente : Aignes-et-Puypéroux, Ambleville, Angeduc, Ars, Aubeville, Barbezieux-Saint-Hilaire, Berneuil, Bessac, Blanzac-Porcheresse, Bonneuil, Brie-sous-Barbezieux, Brossac, Bécheresse, Chadurie, Chalignac, Champagne-Vigny, Chillac, Châtignac, Condéon, Cressac-Saint-Genis, Criteuil-la-Magdeleine, Deviat, Gimeux, Jurignac, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Lignières-Sonneville, Mainfonds, Merpins, Nonac, Nonaville, Passirac, Plassac-Rouffiac, Péreuil, Pérignac, Reignac, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Bonnet, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Léger, Saint-Médard, Saint-Palais-du-Né, Sainte-Souline, Salles-d'Angles, Salles-de-Barbezieux, Touzac, Verrières, Vignolles, Viville, Voulgézac, Étriac ;

2° Dans le département de la Charente-Maritime : Celles, Cierzac, Germignac, Saint-Martial-sur-Né, Salignac-sur-Charente.

Art. 2 - La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 Vallée du Né et ses principaux affluents » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, à la direction régionale de l'environnement de Poitou-Charente, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 AOUT 2006



Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR5400417 Vallée du Né et ses principaux affluents (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

- | | |
|--------|--|
| 3260 | Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> |
| 6430 | Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin |
| 91E0 * | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) |

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

Mammifères

- | | | |
|------|-----------------|-------------------------|
| 1355 | Loutre d'Europe | <i>Lutra lutra</i> |
| 1356 | Vison d'Europe | <i>Mustela lutreola</i> |

Amphibiens et reptiles

- | | | |
|------|--------------|---------------------------|
| 1166 | Triton crêté | <i>Triturus cristatus</i> |
|------|--------------|---------------------------|

Poissons

- | | | |
|------|--------------------|-------------------------|
| 1096 | Lamproie de Planer | <i>Lampetra planeri</i> |
|------|--------------------|-------------------------|

Invertébrés

- | | | |
|--------|----------------------|---------------------------|
| 1041 | Cordulie à corps fin | <i>Oxygastra curtisii</i> |
| 1046 | Gomphe de Graslin | <i>Gomphus graslinii</i> |
| 1087 * | Rosalie des Alpes | <i>Rosalia alpina</i> |

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R.414-1 du code de l'environnement



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 VALLÉE DU NÉ ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS (ZSC)

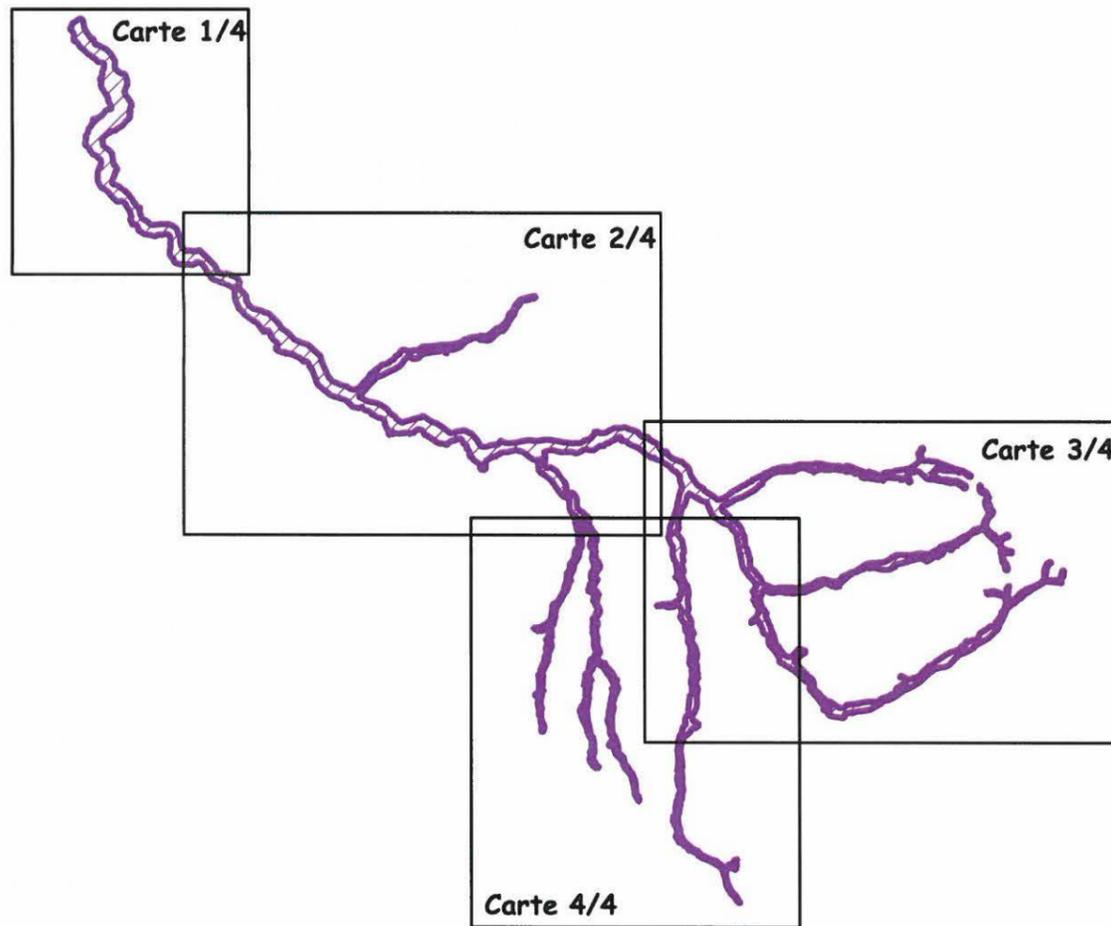
FR5400417 (Charente et Charente-Maritime)

Carte d'assemblage au 1/300 000 annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : **22 AOÛT 2006**

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN





MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 VALLÉE DU NÈ ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS (ZSC)

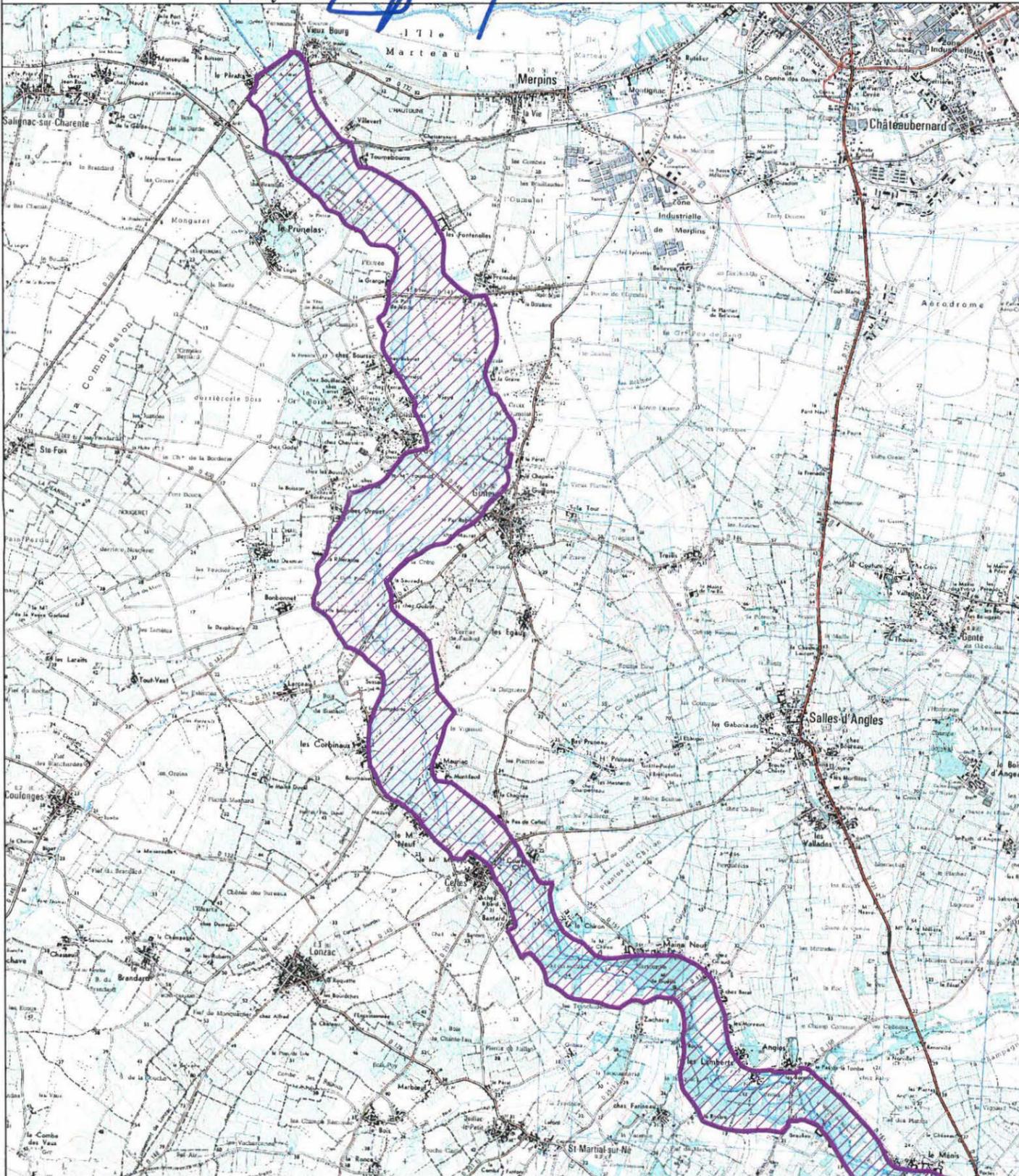
FR5400417 (Charente-Maritime et Charente)

Carte 1/4 au 1/50 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : **22 AOÛT 2006**

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



périmètre ZSC

Fond scan25® - IGN© 2001

SITE NATURA 2000 VALLÉE DU NÉ ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS (ZSC)

FR5400417 (Charente-Maritime et Charente)

Carte 2/4 au 1/50 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

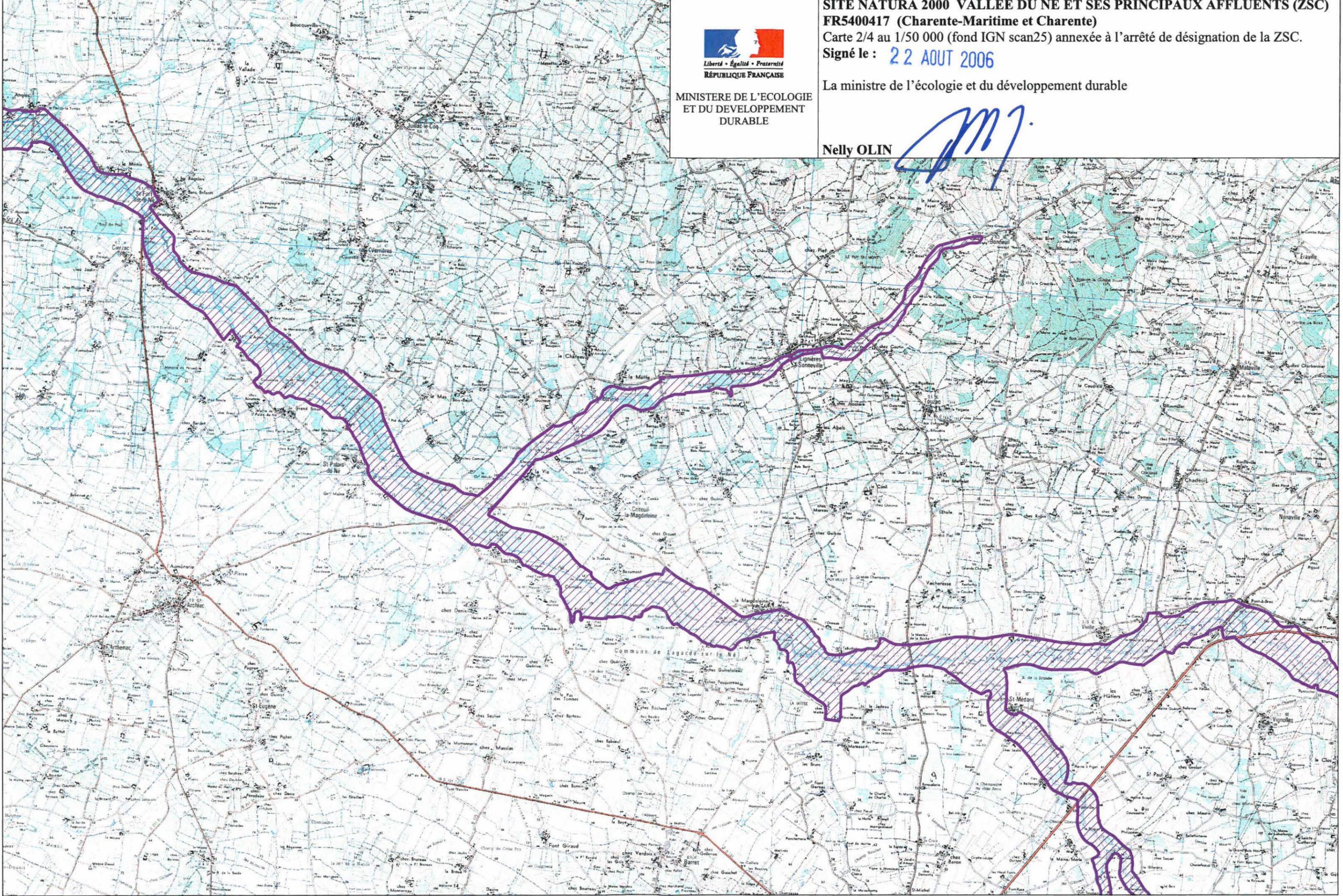
Signé le : **22 AOÛT 2006**



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



 périmètre ZSC



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 VALLEE DU NÈ ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS (ZSC)

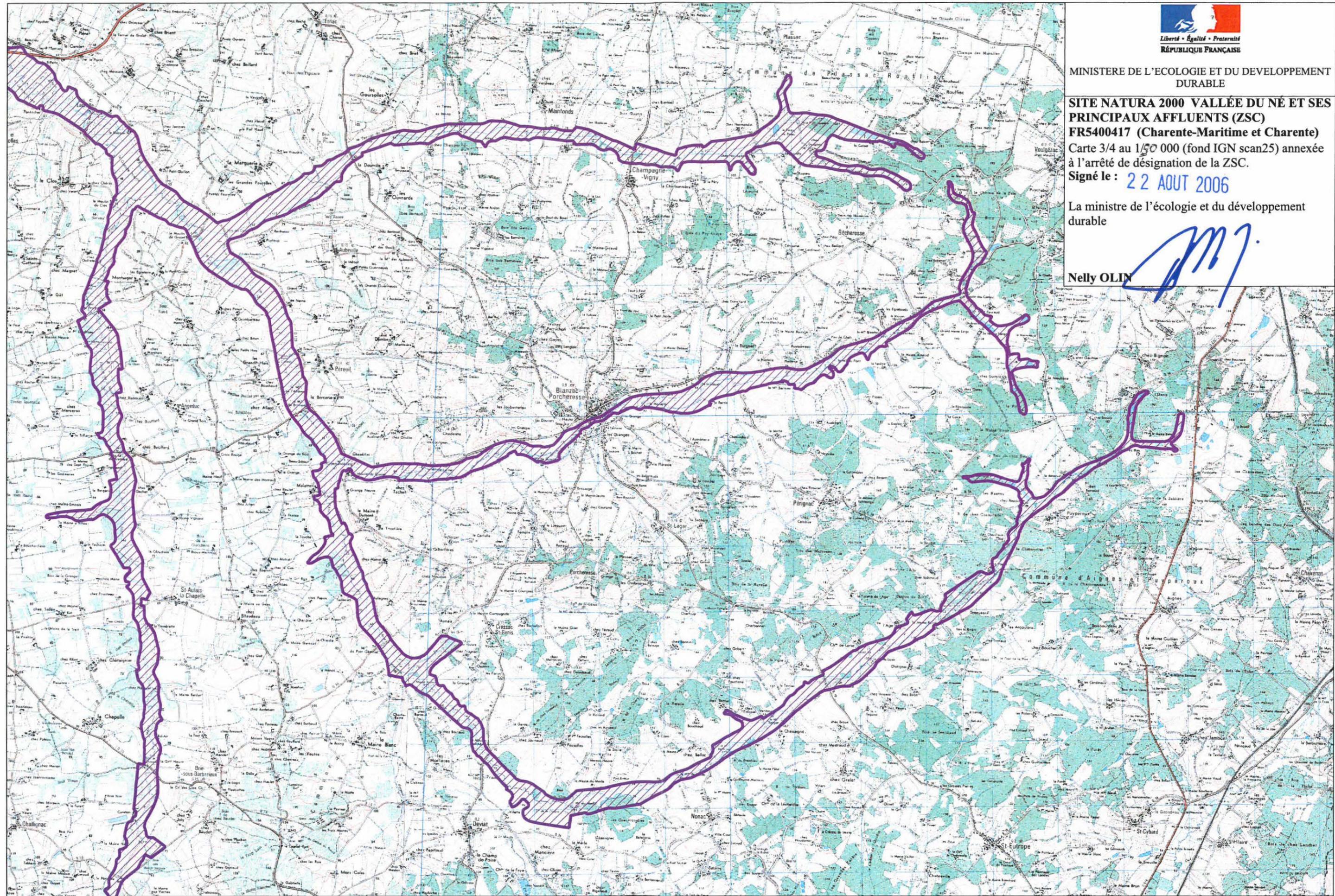
FR5400417 (Charente-Maritime et Charente)

Carte 3/4 au 1/50 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : **22 AOÛT 2006**

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN 



 périmètre ZSC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 VALLÉE DU NÉ ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS (ZSC)

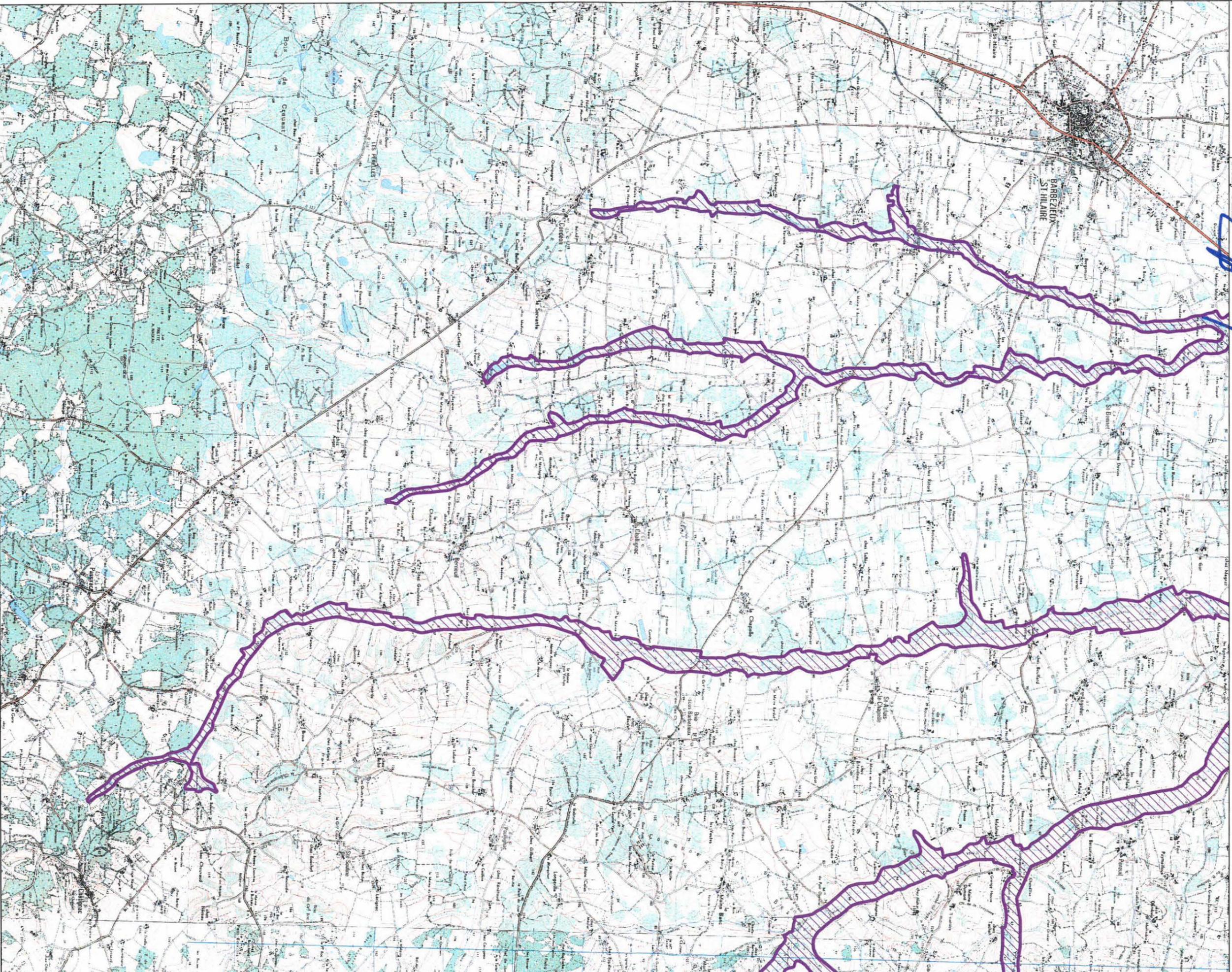
FR5400417 (Charente-Maritime et Charente)

Carte 4/4 au 1/50 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : 22 AOÛT 2006

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLLIVIER



 périmètre ZSC